

## **Résultats de l'enquête relayée par les correspondants locaux SMF, préparatoire à la réunion sur la « masterisation » du 26 septembre 2009**

*Nous avons reçu une trentaine de réponses généralement très détaillées en moins de 2 semaines, pas seulement aux quatre questions posées, mais aussi aux thèmes suggérés à la fin. Certains correspondants ont ensuite précisé ou modifié les réponses données selon l'évolution de la situation localement. Rappelons que 47 universités avaient répondu aux enquêtes du début d'année sur la transmission de maquettes concernant les mathématiques ; le temps laissé aux correspondants pour collecter les réponses était plus long, et les questions plus binaires. Il est à noter que la plupart des universités en pointe du mouvement de l'an dernier n'ont pas répondu.*

### **1) 2009-2010 : une inscription complémentaire en M1 est-elle proposée aux étudiants inscrits en préparation aux concours titulaires d'une licence ? en M2 pour ceux titulaires du M1 ?**

*D'après les derniers communiqués des ministères, ce n'est pas nécessaire, l'inscription en IUFM étant suffisante. Pour la moitié des réponses, une inscription complémentaire est proposée à la fois en M1 et en M2. Pour le quart, aucune inscription n'est proposée. Quelques sites n'ont rien décidé, et quelques uns envisagent un traitement différent du M1 et du M2.*

Quelques commentaires au fil des réponses :

L'inscription M2 est conseillée pour profiter des bourses.

Les agrégatifs non inscrits en M2 ne pourront pas bénéficier des aides spécifiques. Demande que l'inscription à l'agrégation vaille inscription M2 pour les demandes d'aide spécifique des agrégatifs 2009-2010.

Les étudiants préparant le CAPES de maths devraient avoir une inscription complémentaire en M1. Mais lequel ? Les masters enseignements ne sont pas encore en place, donc, ou bien on attend la mise en place de ces masters (problème de calendrier), ou l'inscription est faite en master de maths "classique". D'où un autre pb : comment valider ce master ?

Le M1 sera-t-il donné aux lauréats automatiquement comme d'après une circulaire du printemps ?

Les étudiants de 2009-2010 qui envisagent de passer l'agrégation interne ultérieurement auront besoin d'un M2.

Il est déjà déposé un dispositif qui vise à mettre en place un couplage entre un master professionnel et la préparation des concours CAPES et CAPLP Maths-Physique.

### **2) 2009-2010 : Les modalités de délivrance des ECTS ont-elles été discutées/décidées (réponses différenciées possibles entre M1/M2, CAPES/agrégation) ?**

*Pour la moitié des réponses, rien n'a été décidé. Lorsqu'une décision a été prise (ou au moins envisagée fortement), il s'agira majoritairement d'une évaluation de la préparation au CAPES, plus ou moins clairement établie à ce jour.*

Quelques commentaires au fil des réponses :

Pour les étudiants qui rateraient le concours en 2010 et voudraient donc s'inscrire en M2 en 2011, il est prévu d'établir un relevé de notes sur la base des épreuves de la préparation au concours (concours blanc, colles), afin que la commission pédagogique du master puisse donner une équivalence du M1.

"Donner" le M1 à des étudiants n'ayant pas formellement validé les modules doit être évité. Mais que faire ? Il est probable qu'une fois le master enseignement mis en place, une équivalence de M1 soit attribuée à ceux ayant été "méritants" durant la préparation du concours.

Sous réserve de validation par les conseils : pour les admis au CAPES, validation du M1 avec attribution des 60 ECTS, pour les admissibles, validation sans attribution de crédits ; autrement dit, admission en M2 (le futur M2 enseignement) mais s'ils n'obtiennent pas leur M2 ils n'ont pas acquis le M1. Pour les non admissibles mais titulaires d'un (autre) M1, admission en M2 (enseignement) sur dossier.

Les candidats à l'agrégation 2010 collés au concours et non titulaires d'un master ne pourront pas, dans l'état actuel des textes, se représenter en 2011, d'où la demande une dérogation pour que les candidats malheureux 2010 puissent se représenter au concours 2011 sans nouvelle condition de diplôme.

### **3) Des stages seront-ils proposés aux étudiants inscrits en préparation aux concours ? Donneront-ils lieu à la délivrance d'ECTS ?**

Notons que depuis, une circulaire a précisé que ces stages devaient être proposés par les rectorats. Pour la moitié des réponses, c'est déjà le cas. La délivrance d'ECTS est plus diverse entre oui, non et pas encore décidée.

Quelques commentaires au fil des réponses :

Des stages seront proposés, le recteur ayant demandé aux inspecteurs régionaux de les trouver. Lesquels se demandent s'il y aura beaucoup d'étudiants intéressés.

Le projet de maquette de l'automne 2008 proposait des crédits ECTS pour un stage d'enseignement au S2 du M1. Toutefois le responsable de la préparation à l'agrégation considère que c'est un peu irréaliste, d'autant que pendant le même semestre devrait avoir lieu le stage de recherche (dont les ECTS sont comptés en S1 M2 : rédaction du mémoire pendant l'été ?). A supposer que ce stage d'enseignement ne soit obligatoire que pour les candidats au CAPES, le responsable préférerait un stage en M2 CAPES, se sorte qu'il puisse être suivi et validé par les étudiants se réorientant après un échec à l'agrégation.

C'est bien trop lourd de préparer le CAPES ou l'agrégation et faire simultanément les stages en responsabilité!

Un stage en responsabilité est envisagé par le rectorat en mai/juin, les responsables de préparation sont contre (sauf peut-être pour les non-admissibles !), ce n'est pas tranché.

Des stages supplémentaires sont effectivement prévus cette année (contre notre avis).

Pas de stages, mais plusieurs étudiants ont été recrutés pour des remplacements et de ce fait ne peuvent suivre l'intégralité de la préparation au CAPES.

L'IUFM de l'académie est en train de mettre en place une offre de stages facultatifs pour les deux semaines qui suivront les écrits. Il devrait s'agir de stages "en observation" avec accompagnement par un tuteur. L'IUFM ne semble pas favorable à des stages "en situation", qu'il juge trop lourds pour être compatibles avec la préparation à l'oral.

#### **4) Une préférence se dégage-t-elle sur la position des épreuves écrites et orales des concours pendant le master (début, milieu ou fin d'année) ?**

*Seules la moitié des réponses expriment un vœu. Pour le quart, le concours en fin de M1 est privilégié, ce qui semble être exclu par les décrets. Si le concours a lieu durant l'année de M2, la préférence va nettement dans le sens d'épreuves d'admissibilité en milieu de M2, une seule réponse privilégiant le début du M2.*

Quelques commentaires au fil des réponses :

Problème : parasitage des stages obligatoires durant une période que les admissibles devront consacrer à la préparation de l'oral.

La réponse dépend de la nature des épreuves.

Un collègue suggère que les écrits aient lieu à la fin du M1, avec les oraux en fin de premier semestre de M2, ce qui laisserait le deuxième semestre libre pour un stage long en établissement. Il y a une crainte que s'il y a des épreuves en début de l'année de M2 (ou de l'année après le M2 pour l'agrégation), des boîtes privées proposent des préparations pendant les vacances d'été. Parmi les options sans doute plus acceptables au ministère, celle des écrits en janvier et des oraux à la fin de l'année semble la plus consensuelle.

J'avais répondu milieu d'année (février, mars) du master 2. C'était mon sentiment. Après consultation du responsable de la préparation au CAPES, je me dois de préciser que pour elle les épreuves écrites en fin de M1 ou début de M2 lui paraissent plus appropriées à une préparation à l'oral et aux stages en M2.

On peut imaginer un stage en M2 en trois phases (observation, pratique accompagnée puis en responsabilité sur une durée de deux mois en fin de deuxième année), il faudrait que l'oral ait lieu en Avril cela pourrait correspondre au schéma suivant : Stage d'observation de Septembre à Novembre - Ecrit du concours fin Décembre - Stage filé de pratique accompagnée en janvier février - Oral en Avril - Stage en responsabilité : en mai-juin.

Mais les contraintes d'organisation de l'oral du CAPES font que ce schéma paraît peu réalisable. De plus, la période mai juin est loin d'être la plus facile au niveau de la discipline pour mettre des jeunes collègues en responsabilité. L'autre schéma consiste à ne proposer que des stages de pratique accompagnée avec le schéma suivant : Stage d'observation de Septembre à Novembre - Ecrit en Février /mars - Stage filé de pratique accompagnée en mars avril - Oral en juin Juillet

**Les sujets suivants, entre autres, seront également discutés pendant la réunion, sur lesquels il serait intéressant de connaître préalablement les positions qui se dégagent localement :**

*La moitié des réponses contenaient un traitement de ces thèmes.*

Quelques commentaires au fil des réponses :

#### **- évolutions de la préparation à l'agrégation :**

Nous nous interrogeons fortement

- sur l'état de la préparation l'an prochain (y aura-t-il des candidats à part les éventuels redoublants, dans la mesure où tous nos étudiants en master 2 intéressés par l'enseignement sont lauréats du concours 2009) ;

- pour les années suivantes, sur les contenus du master 2, de la préparation à l'agrégation et sur leur articulation.

Il faudra créer un "M2 d'attente de l'agrégation" pour les étudiants qui veulent passer l'agrégation mais n'ont pas le niveau M2R (C'est le cas de la majorité) On mettra un module "spécial agrégation" dans les M2R : Algèbre/Géométrie pour les étudiants en math applis et Analyse- ProbaStat pour ceux en math pures, histoire qu'il ne perdent pas trop la main pendant le M2R.

Y-aura-t-il des stages en établissement pendant l'année de la préparation à l'agrégation?

#### **- évolutions d'effectifs en préparations aux concours et masters :**

Les situations sont très diverses, il est difficile d'en tirer des tendances générales.

#### **- programme des masters, spécialités ou parcours :**

Les composantes devront remonter leurs projets de maquette à l'université mi-janvier, afin que celle-ci puisse les transmettre mi-avril.

Pour mettre en place des préparations adaptées (appelées M2 si vous voulez), il est indispensable que l'on sache très précisément de quoi sera fait le concours ; il faut donc insister sur le respect de cet ordre logique, et ne pas chercher à faire les choses à l'envers (mettez en place vos M2, on vous expliquera après comment sera le concours !).

L'an dernier on avait préparé une maquette demandant une nouvelle spécialité mathématiques et enseignement, en supposant que l'agrégation sera passé pendant l'année M2. Nous serons obligés de revoir cette maquette, surtout en ce qui concerne l'année M2.

Le programme défini l'an dernier était proche de l'ancienne maîtrise pour M1 avec des modules propres au concours (en particulier préparation à l'oral du concours), et le M2 était très axé sur la préparation au concours et sur les stages.

#### **- compatibilité PE-CAPES et CAPES-agrégation ;**

PE avalé par les sciences de l'éducation.

La compatibilité PE-CAPES peut s'entendre à deux niveaux. D'une part, la nécessité pour les enseignants de collège de savoir ce qui se passe dans le premier degré : ce genre de choses pourrait être enseigné dans une UE. D'autre part, la mise en place de passerelles préparation CAPES vers préparation PE, par exemple à la fin de la première année de master.

Comment conseiller les étudiants qui viennent d'obtenir leur licence ? comment choisir entre les deux concours ? En général, on essaye d'encourager les bons étudiants à tenter l'agrégation mais le choix est particulièrement difficile cette année vu le décalage (CAPES possible en 2010 alors que pour passer l'agrégation il faut attendre 2012).

Des modules peuvent être communs dans le parcours Métiers de l'enseignement qui conduira à la préparation au CAPES et le parcours que l'on proposera pour ceux qui prépareront l'agrégation à l'issue du master.

Il faut faire attention à la situation des gens qui auront obtenu leur M2 et pas leur concours. Ils n'auront pas le droit de se ré-inscrire en M2. Il faut pouvoir leur proposer une deuxième préparation au concours.

## **- formation professionnelle et stages.**

Ambiguïté sur ce terme; les universitaires et les IUFM ne sont pas forcément en phase sur ce sujet.

Il y aura bien sûr de la formation professionnelle, mais nous voulons qu'elle soit faite par des profs du secondaires pas par des universitaires en science de l'éducation qui n'ont jamais enseigné à un collégien ou un lycéen de leur vie...

La formation professionnelle en vue des métiers de l'enseignement fait son entrée dès la licence chez nous cette année au travers d'options, options du genre stage, "Connaissance du système éducatif", "Didactique de la discipline".

Nous attachons une importance particulière aux stages et à l'analyse de pratique, surtout des stages en pratique accompagnée et en responsabilité. (Il y a actuellement déjà un stage d'observation d'une semaine en L3.)

Voilà le schéma qui nous semble le plus cohérent : Durant le Master, un stage d'observation + un stage de pratique accompagnée avec de la formation professionnelle de base qui permettra aux reçus au concours de démarrer leur année de professeur stagiaire dans de bonnes conditions. Durant l'année de professeur stagiaire, des compléments de formation professionnelle ancrés sur la pratique quotidienne.

Comment concilier des stages en M2 à la fois en établissement et en laboratoire pour ceux qui souhaitent passer l'agrégation avant de faire un doctorat ?